



# Mairie de Pressagny l'Orgueilleux

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

-----  
**DU MARDI 06 JANVIER 2026 A 19 H**

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX, le MARDI 06 JANVIER 2026 à 19 h, le conseil municipal, légalement convoqué le 03 janvier 2026, conformément aux articles L.2121-10 et 14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pascal MAINGUY, Maire.

**Etaient présents** : Mmes, MM. ANDRIEUX, CARRIER, DESCHAMPS, GILLET, INIGO, LOCHON, MAGNAUDEIX, MAINGUY, VAUZOU, WECKTEIN formant la majorité des membres en exercice

**Etaient absents** : Mmes, MM. GLEIZES (pouvoir à M. MAINGUY), GUION (pouvoir à Mme DESCHAMPS), LE LAN-LE LUYER (pouvoir à M. CARRIER)

### **1) DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Madame MAGNAUDEIX est désignée à l'unanimité comme secrétaire de séance.

### **2) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 27/11/2025**

**Vote** : Unanimité.

### **3) RENOVATION THERMIQUE MAISON D'HABITATION COMMUNALE – DL 1/2025**

La maison d'habitation située 23 route des Andelys a été acquise récemment par la commune au décès de son propriétaire. Située en plein centre bourg, elle est destinée à offrir à de jeunes travailleurs ou à des personnes âgées un lieu de vie partagé dans le but de permettre le rajeunissement de la population et/ou de maintenir sur le village certains anciens ne souhaitant pas aller en EHPAD.

Le bâtiment doit faire l'objet d'une rénovation thermique comme le démontre les résultats du diagnostic de performance énergétique en date du 23 avril 2025.

L'opération consiste à remplacer toutes les huisseries et à poser les portes, fenêtres et volets correspondants réunissant toutes les caractéristiques techniques garantissant une isolation optimale du bâtiments destinés à accueillir des logements.



Le plan de financement proposé est le suivant :

Financement	Intitulé subvention	Subvention sollicitée	Pourcentage sollicité	Subvention obtenue
DSIL	Rénovation thermique	8 594,10 €	30%	Non
FONDS VERT	Rénovation thermique	8 594,10 €	30%	Non
FONDS CONCOURS SNA		5 729,40 €	20%	Non
<b>Sous-total des aides publiques</b>		<b>22 917,60 €</b>	<b>80%</b>	
Autofinancement / Reste à charge collectivité		5 729,40 €	20%	
<b>Montant global HT du projet</b>		<b>28 647,00 €</b>	<b>100%</b>	

Après délibération, le CM à l'unanimité :

- approuve l'opération
- approuve le plan de financement proposé
- autorise le maire à effectuer les demandes de subventions et à signer tous les documents s'y rapportant
- autorise le maire à inscrire cette opération au budget 2026.

#### **4) REALISATION DES RESEAUX PRESTATION AIRE TOURISTIQUE MULTIMODALE**

Le coût des travaux d'aménagements des réseaux rendus nécessaires dans le cadre de l'implantation de la future Aire touristique multimodale a été communiqué par SIEGE27 et présenté en conseil municipal du 05 septembre 2023 (DL N° 32/2023).

Les travaux sont prévus par SIEGE27 en 2026. Les conventions sont présentées en conseil municipal avant signature :

##### **DL 3/2025 – EXTENSION DES RESEAUX**

- Extension électrique : 12 600 € en investissement et 1 600 € en fonctionnement

##### **DL 2/2025 – RESEAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC**

- Réseau d'éclairage public : 16 000 € en investissement

Après délibération, le CM à l'unanimité :

- approuve les opérations
- approuve les plans de financement proposés
- autorise le maire à signer tous les documents s'y rapportant
- autorise le maire à inscrire ces opérations au budget 2026.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h

